

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.06.2015

Révision: 24.06.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Betonamit**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation

Additif pour béton/ciment
Ciment expansif

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Producteur:
KUBATEC BMT AG
Widaustrasse 3
FL-9491 Ruggell
Principauté de Liechtenstein

Service chargé des renseignements: info@kubatec.li

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse
numéro d'urgence 24h
+41 (0)44 251 51 51; numéro court: 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

oxyde de calcium
ciment Portland, produits chimiques

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.06.2015

Révision: 24.06.2015

Nom du produit: **Betonamit**

(suite de la page 1)

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Sur la base des connaissances actuelles, le produit ne contient pas de PBT.**vPvB:** Sur la base des connaissances actuelles, le produit ne contient pas de vPvB.**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Caractérisation chimique: Mélanges****Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux:**

CAS: 1305-78-8 EINECS: 215-138-9 Reg.nr.: 01-2119475325-36-xxxx	oxyde de calcium ☞ Eye Dam. 1, H318; ☠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	50-100%
	ciment Portland, produits chimiques ☞ Eye Dam. 1, H318; ☠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	2,5-5%

SVHC Sur la base des connaissances actuelles, le produit ne contient pas de SVHC.**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.**Après contact avec la peau:** Laver abondamment à l'eau et au savon.**Après contact avec les yeux:**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indications destinées au médecin: Montrer au médecin cette fiche de sécurité ou l'emballage original

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.06.2015

Révision: 24.06.2015

Nom du produit: Betonamit

(suite de la page 2)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Matériau ne convenant pas pour les emballages: l'aluminium.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker à sec.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.06.2015

Révision: 24.06.2015

Nom du produit: **Betonamit**

(suite de la page 3)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1305-78-8 oxyde de calcium

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2 e mg/m ³ Valeur à long terme: 2 e mg/m ³ SSc;
AGW (Allemagne)	Valeur à long terme: 1E mg/m ³ 2(I);Y, DFG

ciment Portland, produits chimiques

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m ³ S;Staub
AGW (Allemagne)	Valeur à long terme: 5 E mg/m ³ DFG

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

Matériau des gants

Les gants de protection doivent être conformes aux spécifications de la directive 89/686 EEC et de la norme EN374. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.06.2015

Révision: 24.06.2015

Nom du produit: Betonamit

(suite de la page 4)

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales
Aspect:

Forme:	Solide
Couleur:	Gris
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH (10 g/l) à 20 °C:	>13
---------------------------------------	-----

Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.

Point d'éclair	Non déterminé.
-----------------------	----------------

Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé.
---	----------------

Température d'inflammation:

Température de décomposition:	Non déterminé.
--------------------------------------	----------------

Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
---------------------------	--

Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
----------------------------	--------------------------------

Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Propriétés comburantes	Non applicable.

Pression de vapeur:	Non applicable.
----------------------------	-----------------

Densité:	Non déterminée.
-----------------	-----------------

Densité relative	Non applicable.
-------------------------	-----------------

Densité de vapeur.	Non applicable.
---------------------------	-----------------

Vitesse d'évaporation	Non applicable.
------------------------------	-----------------

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau:	Soluble
---------------	---------

Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non applicable.
--	-----------------

Viscosité:

Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.

Teneur en solvants:

VOC (CE)	Non déterminé.
VOCV (CH)	Non déterminé.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.06.2015

Révision: 24.06.2015

Nom du produit: Betonamit

(suite de la page 5)

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions au contact de l'eau et des acides.

Corrode l'aluminium.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Sur la base de ses composants, le produit n'est pas classé.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Sur la base de ses composants, le produit n'est pas classé comme toxique aigu.

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Pas d'effets CMR connus.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Sur la base de ses composants, le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Sur la base des connaissances actuelles, le produit ne contient pas de PBT.

vPvB: Sur la base des connaissances actuelles, le produit ne contient pas de vPvB.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.06.2015

Révision: 24.06.2015

Nom du produit: **Betonamit**

(suite de la page 6)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catalogue européen des déchets

Le code de déchet suisse selon OMoD est identique.

10 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES
10 13 00	déchets provenant de la fabrication de ciment, chaux et plâtre et d'articles et produits dérivés
10 13 14	déchets et boues de béton

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Nom d'expédition des Nations unies ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	-

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.06.2015

Révision: 24.06.2015

Nom du produit: Betonamit

(suite de la page 7)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

CH/FR